

Guide pratique des déchets sur le territoire du SBA 2024

déchèteries tri collecte réduction des déchets stop-pub compostage















Ensemble au service de l'environnement!

Le Syndicat du Bois de l'Aumône assure la collecte et le transport des déchets* pour 165 000 habitants dans les 121 communes qui composent son territoire et dont vous faites partie. Le SBA assure la collecte de plus de 130 000 bacs, 1200 colonnes au quotidien et gère 9 déchèteries et 2 pôles de valorisation.

Le SBA est une structure publique administrée par des élus, garants d'un Un service public service équitable aux usagers du territoire.

Un label Territoire zéro déchet, zéro gaspillage et Economie circulaire Déjà précurseur en matière de tri, le SBA s'engage depuis 2011 dans la réduction des déchets. Le SBA est reconnu nationalement comme un territoire d'excellence engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte et l'économie circulaire.



Une tarification incitative pour réduire les déchets La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères intègre une part liée à l'utilisation du service de collecte depuis 2018. Ce principe plus juste permet également d'inviter chacun d'entre nous à produire moins de déchets

Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations pratiques liées à la et à mieux les trier. tarification, à la collecte, au tri et à la réduction des déchets. N'hésitez pas, également, à consulter le site www.sba63.fr ou nous contacter : le SBA vous accompagne au quotidien dans vos gestes éco-citoyens!

*ordures ménagères, emballages recyclables, verre

121 communes 5 communautés de communes 1 agglomération 165 000 usagers





La tarification du service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt calculé en fonction de la valeur locative de la propriété. Les bases locatives sont fixées par l'Etat, indépendamment du SBA. Depuis 2018, cette TEOM comprend une part fixe, liée à la valeur locative de votre habitation. Elle comprend aussi une part variable liée à l'utilisation du service de collecte, c'est-à-dire à la production réelle de déchets



de chaque foyer et sur laquelle chacun de nous peut agir. C'est la TEOMi, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

La TEOMi, comment ça marche?

Part fixe liée à la valeur locative de son habitation

part variable liée à la nature (ordures ménagères ou emballages recyclables) et aux quantités de déchets : nombre de levées des poubelles et nombre de dépôts dans les Points d'Apport Collectif (colonnes, abri-bacs...).

Cette part variable est mesurée l'année précédent votre TEOMi.

De même, votre production de déchets de 2024 est mesurée pour la TEOMi de 2025.



Les apports en déchèterie, en colonne à verre, biodéchet ou carton ne sont pas facturés.

Bien comprendre le calendrier



En 2024...

- **ff** Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.
 - Ma part variable correspond à ma production de déchets de l'année 2023.
 - Ma production de déchets est mesurée du 1er janvier au 31 décembre 2024. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2025.

En 2025...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.

- Ma part variable correspond à ma production de déchets de l'année 2024.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2026.

Le calcul de la part variable



Vous êtes collecté en bac (ou porte à porte)? Les poubelles vertes et jaunes (rattachées à votre foyer) sont équipées de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de levées (= chaque fois que la poubelle est collectée par le camion). Le poids des déchets n'est pas comptabilisé.

Bon à savoir : un bac non-pucé est refusé à la collecte.



Vous êtes collecté en Point d'Apport Collectif? Une carte d'accès (rattachée à votre foyer) active l'ouverture des P.A.C. gris et jaunes et permet de comptabiliser le nombre de dépôts. Le poids des déchets n'est pas comptabilisé.

Bon à savoir : un badgeage sans ouverture de P.A.C. n'est pas comptabilisé.



Les données sont recueillies par le SBA et traitées afin de calculer la part variable, transmise aux services fiscaux. C'est en fonction du nombre de levées et de dépôts en P.A.C. que sera calculée la part variable. Les tarifs (ci-contre) sont appliqués dès la première

. . .





levée / le premier dépôt.

Les tarifs

Les tarifs, votés chaque année par le Comité Syndical du SBA, varient selon le mode de collecte (bacs ou Points d'Apport Collectif) et le volume des contenants de collecte (bac de 120 litres, 240 litres, P.A.C. de 30 ou 90 litres).



La levée d'un bac trop plein est comptabilisée 2 fois.

Que finance la TEOMi?

Elle sert à financer le coût de gestion des déchets des 121 communes du territoire du SBA : la collecte, mais aussi le transport et le traitement (géré par le VALTOM : syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés).



L'essentiel des ressources du SBA repose sur la TEOMi. Pour autant, sur un budget de plus de 35 millions d'euros, la contribution des usagers ne s'élève

qu'à hauteur de 23,6 millions d'euros.

Sur le territoire du SBA en 2022, le coût de la gestion des déchets s'élève à 306 euros en moyenne par foyer.







Collecter vos déchets... en bac

Collecte alternée : 1 semaine le bac vert 1 semaine le bac jaune



Le bac vert accueille les ordures ménagères dans des sacs bien fermés.





Le bac jaune accueille les emballages recyclables, en vrac.

- ▶ 3 tailles de bacs existent : 120 litres, 240 litres, 360 litres (selon taille du foyer).
- ▶ Les collectes ont lieu de 4h30 à 22h les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI.
- ► Si votre jour de collecte tombe un jour férié, la collecte est toujours reportée ou avancée au mercredi de la même semaine.

La collecte, dans les meilleures conditions !



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je le rentre une fois vidé*



Je sors mon bac lorsqu'il est plein



Je contacte le SBA en cas de déménagement / emménagement



Avec ma carte, j'ai accès aux P.A.C. proches de chez moi et en déchèterie, quand je veux



La réparation de mon bac est à la charge du SBA



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Un bac trop plein ou avec des sacs à côté est comptabilisé 2 fois



Je ne dépose pas de sacs, d'encombrants ou de cartons à côté des bacs : ce sont des dépôts sauvages passibles d'une amende et/ou de frais de nettoyage



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets nonconformes dans mon bac

^{*} Si vous n'avez pas de solution pour rentrer votre bac dans votre propriété, le SBA peut vous fournir un bac verrouillable.



Collecter vos déchets... en Point d'Apport Collectif (P.A.C.)



► Les P.A.C. sont des colonnes enterrées, aériennes ou des abri-bacs qui sont installés en centre-bourg, dans certains lieux-dits, en immeubles collectifs... Une carte d'accès est nécessaire pour ouvrir les colonnes (pour demander sa carte, un formulaire est disponible à la fin de ce livret).







Le P.A.C. jaune accueille les emballages recyclables, en vrac (30 litres*), pas de sacs













*les P.A.C. situés à l'entrée des déchèteries ont une capacité de 90 litres

La collecte, dans les meilleures conditions!



Avec ma carte, j'ai accès à tous les P.A.C. de ma commune et en déchèterie, quand je veux



Le nettoyage et la désinfection des P.A.C. est à la charge du SBA



Je contacte le SBA en cas de déménagement / emménagement



Je ne dépose pas de sacs, d'encombrants ou de cartons à côté des P.A.C.: ce sont des dépôts sauvages passibles d'une amende et/ou de frais de nettoyage



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets non-conformes dans le P.A.C.







Trier ses déchets...

les emballages recyclables et les papiers «100% des papiers et des emballages se recyclent.»









En VRAC dans votre bac jaune ou dans le P.A.C. à emballages recyclables (30 litres par apport)



Les emballages doivent être vides, il n'est pas nécessaire de les laver. Merci de ne pas imbriquer les emballages entre eux, cela rend leur recyclage impossible.



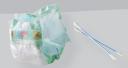


Trier ses déchets... les ordures ménagères

«Pour tous les déchets ménagers, qui ne vont ni dans la poubelle jaune, ni en déchèterie.»



couches-culottes et articles d'hygiène



vaisselle, porcelaine, faïence, (en petite quantité sinon je les apporte à la déchèterie) Dans des sacs bien fermés puis dans votre bac vert ou votre Point d'Apport Collectif à ordures ménagères (sacs de 30 litres uniquement)

ampoules à filaments (uniquement)



Les restes de repas et autres déchets alimentaires doivent être placés dans le composteur, ou la colonne à biodéchets dans la mesure du possible. Pensez-y! Pour + d'infos sur le compostage, voir ci-après



Déchets interdits dans le bac vert :

emballages recyclables, verre, déchets électriques, déchets toxiques, déchets verts, gravats encombrants...

Déchets interdits dans

la colonne à verre :

« Le verre se recycle à l'infini »

Les bocaux et bouteilles en verre se jettent dans les colonnes prévues à cet effet.

Pour localiser la colonne la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.sba63.fr!



Infos Cliiink: liste des colonnes à verre équipées sur www.sba63.fr



Ampoules, vitres et miroirs

Vaisselle (cassée ou non)





En déchèterie





Trier ses déchets... en déchèterie

Les déchèteries du SBA sont à votre disposition afin de déposer vos déchets qui ne vont pas dans les bacs verts et jaunes et les Points d'Apport Collectif. Accès non facturé et illimité pour les particuliers.



Accédez à l'ensemble des déchèteries grâce à votre carte d'accès obligatoire (formulaire de demande ci-après)



Réflexe réemploi avec les boutiques inversées aux pôles de valorisation de Lezoux et de Combronde: déposez, prenez, échangez!



Apportez vos déchets triés et déposez-les dans les caisses appropriées



Taille d'arbre (moins d'1m), branchage, tonte de gazon, feuilles mortes..



Pneumatiques Particuliers/ Véhicule léger uniquement (limité à 4 pneus/ an / foyer)



Seaux, bassines, (à Riom, Lezoux, Combronde)



Polystyrène (Riom, Veyre-Monton, Lezoux et Combronde)



vidange (et leurs bidons) (sauf à Châtel-Guyon)



non-recyclables Pas d'ordures ménagères Tapis, revêtements...



Métaux ustensiles de cuisine. et découpes...



Déchets de soins à risque infectieux (sauf à Châtel-Guyon et Combronde)



Réemploi. réutilisation (Lezoux, Riom, Veyre-Monton et Combronde)



Articles de Bricolage et de Jardin Non thermiques



Articles de Bricolage Articles de Sports et de Jardin Thermiques (Lezoux et Combronde)



et de loisirs (Lezoux et Combronde)



Gravats Pierres, parpaings..



Huiles alimentaires (sauf à Châtel-Guyon)



Palettes, caisses,



Batteries au plomb



Textile



En petites quantités



Papiers et cartons



accumulateurs



Cartouches d'encre



Mobilier



Combronde, Lezoux et Châtel



Capsules



Déchets d'Equipements **Electriques et Electroniques**

Petits appareils (fer à repasser, jeu électronique, voiture télécommandée...), écrans (TV, ordinateur...), électroménager Froid (congélateur, frigidaire...), ampoules (néons, halogènes...) électroménager Hors Froid (machine à laver, four...)



Déchets Dangereux des Ménages

Peintures, vernis, colle, cire, détergent, diluant, lubrifiant, aérosols, produits toxiques, désherbant, engrais (sauf Châtel)



Radiographies

Déchets interdits

ordures ménagères, médicaments plastiques agricoles, cadavres et déjections d'animaux, bouteilles de gaz, explosifs, déchets d'abattage amiante et radio-actifs Amiante: collecte gratuite sui

inscriptions au 04 73 647 444



LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES DE 9H À 12H30 ET DE 13H45 À 18H

- 2 BILLOM (chemin de la Barbarade),
- **RIOM** (RD 211, lieu-dit Maupertuis),
- 1 VEYRE-MONTON (RD 213, lieu-dit La Nave)

du lundi au samedi

- 5 AIGUEPERSE (RN9, lieu-dit Les Granges),
- 8 CHATEL-GUYON (chemin La Croix des Roberts),
- 6 ENNEZAT (Route d'Entraigues, lieu-dit Champ Poury),
- 3 LEZOUX pôle de valorisation (ZI Les Hautes), du mardi au samedi
- 4 MARINGUES (route de Luzillat),
- **9 VOLVIC** (chemin des Prades),
- (parc de l'Aize, rue de Belgique),
 - **végéterie** : 7j/7 de 7h à 9h de 12h30 à 13h45 de 18h à 21h

SAINT-ANGEL (route de la Vareille)

Été: mardi, vendredi et samedi Hiver: mardi et samedi



Réduire ses déchets... Comment?

Trier ses déchets, c'est bien... les réduire, c'est encore mieux! Le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Pourquoi ? Pour mieux préserver l'environnement et les générations futures, pour réduire les coûts de gestion de déchets, mais aussi parce que d'une manière générale, nous produisons de plus en plus de déchets. Agissons! Le SBA vous accompagne et propose sur certaines communes des composteurs partagés. Renseignez-vous sur www.sba63.fr.



C'est un geste simple qui permet de réduire considérablement le poids de votre poubelle (environ 60kg par an et par habitant!). Il permet aussi d'obtenir un engrais naturel de qualité pour vos plantes et votre jardin. Le SBA met à votre disposition des composteurs de différentes tailles et vous donne des conseils pour bien composter : contactez-nous!

Le compostage, un tas d'avantages !

Que peut-on composter?

Déchets de cuisine

Epluchures de fruits & légumes (agrumes compris), restes de fruits, fruits pourris, marc de café et filtres, dosettes, sachets de thé, pain, coquilles d'oeufs & de fruits de mer écrasées, noyaux, coquilles de noix...

Déchets du jardin

Feuilles mortes, mauvaises herbes, branchages de petite taille, paille, gazon, sciures & copeaux...

En petite quantité!!

Déchets ménagers non alimentaires

Serviettes & mouchoirs en papier, essuie-tout...

Des colonnes pour les déchets alimentaires sont déjà à disposition dans certaines communes (apport : 0 euro) Renseignements sur www.sba63.fr







Jardiner au naturel

Pour réduire vos déchets verts, adoptez les pratiques telles que le paillage (couvrir le sol avec la tonte de gazon, feuilles mortes...) ou le mulching (tonte sans ramassage d'herbe).

Pour vos branchages de petite taille, pensez aussi au broyage! Le broyat obtenu peut être réutilisé pour enrichir votre jardin, alimenter et équilibrer votre composteur...

Favoriser le réemploi!

Déposer son textile dans les colonnes

Le textile peut être déposé dans les 100 colonnes réparties sur le territoire du SBA. Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

Vous pouvez déposer :

- ▶ vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)
- ▶ vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L) Ne déposez pas d'articles humides ni souillés.

Le textile est ensuite trié par les associations « Le Relais » et « Emmaüs », qui luttent contre l'exclusion grâce à cette activité.

Pour connaître la colonne à textile la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.sba63.fr ou contactez-nous.





Donner plutôt que jeter, réparer...

Vous possédez des objets en bon état qui peuvent servir à d'autres ? Certains équipements peuvent être réparés plutôt qu'être jetés ; la location et le prêt de matériel restent aussi des alternatives. Un espace réemploi est à votre disposition aux déchèteries de Riom et Veyre-Monton.

Il accueille vos objets en bon état, qui seront ensuite pris en charge par Le Centre d'Accueil les Mains Ouvertes et Pain contre la Faim.

Pour connaître tous les acteurs du réemploi sur le territoire : www.sba63.fr



Les Pôles de Valorisation proposent des boutiques inversées, «la Tik'Bou». Cet espace dédié au réemploi permet aux usagers de déposer des objets afin qu'ils puissent être réutilisés par d'autres : jeux et jouets, livres, appareils électriques ou électroniques en état de fonctionnement, vaisselle et décorations.



Apposer un autocollant Stop-pub sur sa boîte aux lettres

C'est un geste simple permettant d'économiser 33 kg d'imprimés, par an et par habitant. Avec cet autocollant, fini la pub... en revanche, vous resterez destinataire des informations des collectivités (mairies, conseil départemental, SBA...). Demandez votre STOP-PUB au SBA.



Opter pour le durable plutôt que le jetable

- ▶ Utiliser des piles rechargeables plutôt que des jetables,
- ► Choisir des couches lavables au lieu de couches à usage unique (qui représentent 1 tonne de déchets par enfant en moyenne),
- ▶ Utiliser un sac cabas ou un panier pour faire ses courses,
- ▶ Utiliser une serviette, un torchon... pour remplacer l'essuie-tout, les lingettes jetables...
- Au travail, opter pour un gobelet réutilisable au lieu du gobelet jetable pour le café ou le thé, imprimer sur du papier recto / verso...
- ▶ Pour les fêtes ou les pique-niques, choisir des couverts réutilisables...







reduisonsnosdechets.fr

Limiter le suremballage

- ▶ Privilégier les achats au détail, à la coupe ou en vrac au lieu de produits emballés
- ► Choisir des éco-recharges (produits d'entretien, lessive, savon, sucre...) plutôt que des formats classiques, beaucoup plus emballés,
- ▶ Eviter les petits conditionnements, préférer les grands formats...
- ▶ Penser aux cadeaux dématérialisés : tickets de concerts, cinéma...

Eviter le gaspillage alimentaire

Chaque année, chacun d'entre nous jette en moyenne 30 kilos de nourriture consommable (dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés). Eviter ce gaspillage permettrait d'économiser... 159 euros par personne. **Quelques conseils**: faites une liste de courses, prêtez attention aux dates de péremption, organisez votre réfrigérateur, cuisinez et accomodez vos restes...

...

OU EN VRAC.

J'ACHÈTE À LA COUPE

J'OFFRE DES CADEAUX Dématérialisés.

l'ACHÈTE DES ÉCO-RECHARGES.

ECO

RECHARGE

raduisanenaedachate f

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.



Retrouvez tous les bons gestes et astuces pour réduire vos déchets sur www.sba63.fr avec la famille Zérodéchet!







Commander un composteur



Le SBA met à disposition des foyers du SBA des composteurs (voir conditions sur www.sba63.fr).

Bon de commande à renvoyer par courrier à l'adresse suivante : Syndicat du Bois de l'Aumône - 13 rue Joaquin Perez Carretero - Zone de Layat II - 63200 Riom ou formulaire en ligne sur www.sba63.fr

PETIT MODELE BOIS

Pour un foyer de 1 à 3

personnes disposant d'un

petit espace extérieur

(< 500 m²)

Capacité : 300 litres

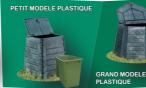
En kit : 40x70 cm

Monté : 70x70x75 cm

Poids du kit : 20 kg



Pour une famille de 3 à 4 personnes ou plus possédant un jardin supérieur à 500 m² Capacité : 600 litres En kit : 40x96 cm Monté : 96x96x75 cm Poids du kit : 27 kg



Pour un foyer de 1 à 3 personnes disposant d'un petit espace extérieur (< 500 m²) Capacité : 345 litres En kit : 79x87,5 cm Monté : 79x79x87,5 cm Poids du kit : 14 kg Pour une famille de 3 à 4 personnes ou plus possédant un jardin supérieur à 500 m² Capacité : 620 litres En kit : 79x79 cm Monté : 129x128,5x79 cm Poids du kit : 92 kg

ADRESSE *

CODE POSTAL *

COMMUNE *

TEL *

DATE ET COMM

... / .. /

N° d'identifiant en déchèterie (
N°

Si vous ne posséd de joindre un justicommande. Dans

| TEL * | |
|--|---|
| | |
| DATE ET COMMUNE | DE NAISSANCE * |
| // à | |
| N° d'identifiant de v en déchèterie (au d | |
| N° | |
| Si vous ne possédez pa de joindre un justificati commande. Dans ce c recevoir une carle d'a OUI E-MAIL (en majuscules | f de domicile à votre cas, souhaitez-vous ccès en déchèterie ? \to NON |
| Signature * | |

* Champs obligatoires

Un bio-seau, une notice de montage ainsi qu'un guide du compostage sont fournis avec chaque composteur.

| J | e sou | hait | e be | eneti | cier (| de: | |
|---|-------|------|------|-------|--------|-----|--|
| | | | | | | | |

| PETIT MODELE BOIS | |
|----------------------|--|
| fourni avec bio-seau | |
| | |

- GRAND MODELE BOIS fourni avec bio-seau
- fourni avec bio-seau

 GRAND MODELE PLASTIQUE
- fourni avec bio-seau

PETIT MODELE PLASTIQUE

Seuls les bons de commande dûment remplis seront pris en compte.

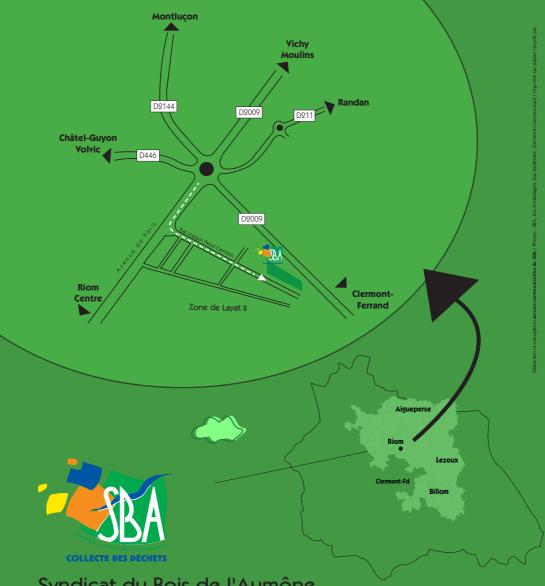
Demander sa carte d'accès aux déchèteries et aux P.A.C.

Formulaire à remplir puis renvoyer au SBA, 13 rue Joaquin Perez Carretero, Zone de Layat II,
63 200 Riom (avec justificatif de domicile). La première attribution est gratuite.

ou formulaire en ligne sur www.sba63.fr

* Champs oblige

| | | _ | | | | | * Champs oo | ligatoric |
|---|--------|-----|---|---------|-------------|------------------|-------------|-----------|
| NOM * | | | | PRE | NOM * | | | |
| ADRESSE * | | | | | | | | |
| CODE POSTAL * | | | | CC | MMUNE * | | | |
| TELEPHONE* | | | | E-MAIL | | | | |
| DATE ET COM DE NAISSANG | | Le | / / | à | | | | |
| Nature de la | Demand | de* | | Confirr | mation de d | commande | | |
| Première demande | | | S'il s'agit d'un renouvellement o payer la somme de 12 euros | | | de carte, je m'e | :ngage | |
| Renouvellement | | | | | | | | |
| *justificatif de domicile (attestation d'achat ou bail de location) | | | | | | | | |



Syndicat du Bois de l'Aumône

13 rue Joaquin Perez Carretero Zone de Layat II - 63 200 RIOM

Contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h

04.73.647.444 conseilusager@sba63.fr www.sba63.fr



